

**Epierre**

**Contact**

Accueil

accueil@epierre.fr

Mr Le Maire

maire@epierre.fr

Adjoints

Adjoint1@epierre.fr

Adjoint2@epierre.fr

Adjoint3@epierre.fr

Bulletin Municipal n° 370

*COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL*

*DU 01/03/2016*

***Présents*** : Mmes DREGE Sylvie, GILBERT Claudine, POULAIN Rose-Marie,

Mrs ACHARD Alain, AUGEM Jean-Michel, BOUVIER Jean, CHANU Olivier, COMBET Jean-Paul, CONTI Sylvain, FONTAINE Jean-Marie, MARTINEZ Jackie, PERRIER Christian, REFFET Jean-Luc.

***Absents excusés :*** MmeDjamila MIMOUN

***Début de la séance*** : 18 h

**PROJETS**

**ENFOUISSEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE**

Présentation du projet par les membres de la société Fibrea Alliance Réseaux. Des documents sont distribués aux membres du Conseil.

La fibre est sous l’autoroute à la sortie par le péage de St Pierre de Belleville.

Un contrat standard est prévu.

La commune prend 50 % des travaux à sa charge.

Contrat IRU : la commune loue la fibre optique à Fibrea pour un montant de 5 cents/mètre/an pour une longueur d’environ 1 400 mètres. Tarif identique pour tous.

Contrat GFU : Fibrea loue à la commune moyennant un contrat unique d’environ 2 000 € par an.

Service utile avec un très haut débit pour tous les professionnels. Un seul abonnement qui dépend de la mairie puis on relie les professionnels.

Les appels d’offres seront menés par la commune. Monsieur Le Maire doit renvoyer la convention signée dès que les différents appels d’offres seront lancés et gérés.

**CONSTRUCTION D’UNE MICROCENTRALE**

Monsieur Lionel MELLAN propose la construction d’une microcentrale hydroélectrique. Cela consiste à turbiner l’eau du canal de fuite de la centrale des Moulins pour une arrivée vers la grange communale.

La parcelle privative n° 2874 est en cours d’achat (5x17m : bande de terrain).

La prise d’eau est souterraine donc il n’y a pas d’impact sonore.

Mise en place d’une conduite de 300 mètres sous la route. Pour la mise en sécurité, une clôture sera installée pour éviter tout accident.

Grange communale : parcelle n° 1889. Le tiers de la grange (partie amont) sera utilisé. Un sous-sol sera créé. Le tiers utilisé serait acheté à la commune.

Rez-de-chaussée : partie utilisée pour la commande de la centrale. Le raccordement se fera avant la départementale.

Le chiffre d’affaires annuel sera d’environ 24 000,00 €.

Le coût total estimé est de 460 750,00 € H.T.

Mellan Energie s’engage, lors de ses travaux, à continuer les réseaux eaux usées et eau potable Rue Alain Morel (ex-rue des Moulins). Le coût de ses fournitures sera partagé entre la commune et l’entreprise.

Une rente annuelle de 700 € sera reversée à la commune (3 % par an du chiffre d’affaire). L’entretien du canal sera effectué par Mellan Energie.

Le concessionnaire réalisera à sa charge pour le compte de la commune un réseau complémentaire de fibre optique entre tous les bâtiments communaux.

Un projet de convention devra être réalisé et signé entre les différentes parties. L’entrepreneur fera sienne des formalités administratives ;

Le conseil délibère favorablement pour un accord de principe avec 11 Voix Pour et 2 abstentions.

**DÉLIBÉRATIONS**

**MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE**

Monsieur Jean-Paul COMBET explique aux membres du conseil que dans le cadre de la mise en place du document unique en collaboration avec le Centre de Gestion, la commune a la possibilité d’effectuer une demande de subvention au Fond National de Prévention afin d’évaluer les risques professionnels. Le comité de pilotage est mis en place, des questionnaires ont été remplis pour les parties administration, technique, école, ménage.

Un audit a été réalisé le vendredi 4 mars pour un état des lieux du matériel et des produits.

Le document unique sera terminé en Juin 2016.

Cette subvention couvrira tous les frais.

**Vote : Unanimité avec 13 voix Pour.**

**CONVENTION ASSISTANCE JURIDIQUE FIDAL**

La convention d’assistance juridique (hors missions spécifiques) signée avec le cabinet FIDAL est arrivée à échéance et il y a lieu de se prononcer sur son renouvellement pour une année. Coût : (horaire sur place ou au bureau) 175,00 € H.T./heure soit 1 400,00 € H.T./jour.

**Vote : Unanimité avec 13 Voix Pour.**

**CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION : RECRUTEMENT AGENT ADMINISTRATIF (Accueil Mairie).**

L’agent qui était en place a demandé à Monsieur Le Maire une rupture conventionnelle, mais ce genre de dispositif n’est pas applicable dans la Fonction Publique Territoriale. L’agent a donc proposé sa démission à Monsieur Le Maire qui l’a accepté.

Monsieur Le Maire propose donc aux membres du conseil de signer une convention avec le Centre de Gestion pour la gestion d’un nouvel agent jusqu’à fin 2016 afin de l’évaluer sur plusieurs mois.

**Vote : 12 Voix Pour et 1 Abstention.**

**APPEL D’OFFRES REMPLACEMENT DES PONTS MOLLARD ET TARDY PAR UN OUVRAGE UNIQUE :**

Validation du choix de la commission d’Appel d’Offres

Monsieur CONTI Sylvain, Adjoint aux travaux, présente aux membres du Conseil Municipal les résultats suite à l’ouverture des plis avec le Maître d’œuvre du marché du remplacement des ponts Mollard et Tardy par un ouvrage unique.

Après présentation du tableau d’analyse des offres, Monsieur CONTI précise au conseil municipal que l’entreprise BRUNO TP a demandé des informations complémentaires concernant son classement dans le rapport d’analyse des offres. La maîtrise d’œuvre a répondu à ses interrogations.

Le pouvoir adjudicateur décide de retenir le groupement d’entreprises suivant :

**MAURO MAURIENNE/MARTOIA pour un montant H.T. de 150 014,23 €**

Les devis du bureau de contrôle ont également fait l’objet d’un choix et le pouvoir adjudicateur décide de confier la mission de contrôle à la société **ALPES CONTROLES pour un montant de 1 875,00 €.**

Le démarrage des travaux est prévu pour le 4 Avril 2016.

**Vote : 12 Voix Pour et 1 abstention.**

**APPROBATION DU PROJET DE RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE ET ETABLIR DES DEMANDES DE SUBVENTION**

Suite à la présentation au précédent conseil municipal (cf. CM du 1er décembre 2015), les membres du conseil doivent approuver le projet afin de donner pouvoir à Monsieur Le Maire d’établir des dossiers de demande de subvention.

**Vote : Unanimité avec 13 Voix Pour**

**CONVENTION AVEC SAVOIE BIBLIO**

La gestion de la bibliothèque est difficile. Les nouveaux horaires sont le jeudi de 15 h 30 à 17 h 30. Deux nouvelles bénévoles ont pris en charge la bibliothèque. Une nouvelle convention est nécessaire pour obtenir de nouveaux prêts de livres.

Engagement : gérer précisément la bibliothèque et obtenir le statut de bibliothèque et non plus dépôt de livres avec 2 heures d’ouverture supplémentaires,

Durée de la convention : 2 ans.

En contrepartie, il faut assurer les qualifications et les heures d’ouverture (point 3 de la convention).

**Vote pour le renouvellement de la convention : Unanimité avec 13 voix Pour**

**Vote de la mise en place d’un avenant pour passer au point 3 et obtenir le statut de bibliothèque : Unanimité avec 13 voix Pour.**

**NUMEROTATION DES HABITATIONS ET PLAQUES DES RUES**

Pour faciliter la distribution du courrier et les livraisons à domicile, la commune a mandaté La Poste pour établir la numérotation des habitations. Pour que le système fonctionne correctement, notamment avec les systèmes de

géolocalisation, il a été nécessaire de nommer (rues sans noms) ou renommer certaines rues (doublon rue/impasse, ex : impasse Montjoie et rue Montjoie).

Des devis doivent être demandés pour chiffrer la fourniture et la pose des plaques de rue qui seront émaillées, comme les 400 numéros (environ) des habitations.

Les rues devant changer de nom ou nouvellement nommées sont :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Impasse des geais | Impasse des hirondelles | Impasse des moineaux |
| Rue des moulins devient : rue Alain Morel | Impasse Montjoie devient : impasse des fauvettes | Impasse du merle |
| Rue de l’innovation (zone artisanale) | Rue de l’industrie (zone artisanale) | Route de la Chapelle |
| Impasse pré Louis | Rue du Quadra | Impasse du chant des pics |
| Impasse du tétras | Impasse du chardonnet | Impasse de la perdrix |

La liste des habitations avec leur numéro est affichée sur les panneaux d’information de la mairie ainsi qu’un plan pour situer les rues.

Les plaques seront fournies par la mairie dans le courant de l’année et à poser par les habitants. Toutefois les personnes ayant des difficultés pour les poser, à défaut d’un voisin charitable, pourront s’adresser à la mairie (Jean-Michel Augem).

**Vote : Unanimité avec 13 Voix Pour.**

**TRAVAUX**

* Salle des fêtes : un dépassement de 44 499,28 € est recensé à ce jour sur la totalité du marché initial.

Le devis pour la cuisine a été signé.

* Station de relevage : coût définitif de 17 257,00 € pour un coût initial de 18 581,00 €. Les travaux effectués par la société MSE Agence Sud Est n’ont pas donné entière satisfaction. La réalisation et la continuité des travaux ont été compliquées.
* Enrobés 2015 : une partie des travaux a été décalée en mars et avril 2016.

**Art de vivre – Vie Quotidienne**

Rappel de quelques règles de citoyenneté :

Respecter :

-Les limitations de vitesse ; particulièrement devant la boulangerie et l’école.

-Les stationnements sont interdits sur les trottoirs de la commune, devant l’école ou sur les ronds-points.

-Respecter la signalisation, panneaux sens giratoire du rond point devant la salle des fêtes.

-Trier ses déchets et les mettre dans les containers appropriés :

-Bacs jaunes : journaux, magazines, bouteilles en plastique, emballages en acier et petits cartons.

-Bacs vert : mettre les autres déchets.

-Ne pas laisser ni aboyer ni divaguer les chiens.

-Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur tout ou partie du domaine public communal.

-Pourquoi le brûlage a l’air libre est il interdit ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d’odeurs ou de fumée) comme des risques d’incendie, le brûlage des déchets verts est émetteur de polluant dont les particules mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le Benzène.

L’apport en déchetterie est en effet préférable à une combustion à l’air libre qui est interdit.

**Vente de bureaux le samedi 16 avril**

La commune et l’association pour la Sauvegarde du Patrimoine d’Epierre organisent le débarras de la grange située à l’arrière de la mairie, à cette occasion des anciens bureaux d’école seront mis en vente (et à enlever) sur place de 9h à 12h au prix de 10€ les petits bureaux et 20€ les grands bureaux.

**Horaires déchetterie**

**Bonvillaret**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Mardi : de 14H à 17H | Mercredi : de 14 à 17H | Vendredi : de 9H à 12H | Samedi : de 14H à 17H |

**St Léger**

|  |  |
| --- | --- |
| Jeudi : de 14H à 17H | Samedi : de 9H à 12H |

**Boulangerie Patisserie Epicerie TIERRIE**

Des rumeurs insistantes et persistantes font état de la fermeture prochaine de la Boulangerie TIERRIE.

Ce type de procédé simplement pour nuire aux personnes concernées ou tout bonnement rapporteur de ragot nuit à tous les commerces qui en sont victimes.

Aussi, il est bon de rappeler que le changement de propriétaire des murs d’un commerce n’entache en rien la poursuite de l’activité du locataire.

Les commerces de proximité restent un atout indéniable pour une commune rurale comme Epierre et chacun de nous est un client potentiel qui a le pouvoir de sauvegarder ces commerces et services tant enviés par les petites communes qui en sont dépourvus .

